

Synthèse de la réunion CCAS du 4 décembre 2018

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2018.**

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Proposition d'un/e remplaçant/e suite à la démission de ses fonctions d'un membre élu.**

Le Président précise que, lorsqu'en cours de mandat, des sièges d'administrateurs deviennent vacants, notamment à la suite d'une démission ou d'un décès, le siège vacant doit être pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège et qu'il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste. En conséquence, Monsieur le Président suggère aux membres du conseil d'administration de désigner Mme Nathalie DELURET, en tant que remplaçante de Mme Corinne PERRY.

☞ Le conseil d'administration, à l'unanimité, Accepte et autorise le Président à nommer Mme Nathalie DELURET, en lieu et place de Mme Corinne PERRY, pour la durée restante du mandat.

- **Demande de soutien financier.**

☞ Le Président présente le dossier de demande d'aide.

Compte tenu des difficultés financières de l'intéressé, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité et après délibération, de prendre en charge le règlement de 3 factures pour un montant global de 325 € 79, directement payable à :

- la Trésorerie de Gençay : facture d'eau et d'assainissement d'un montant de 72 € 63 ;
- la Trésorerie de Montmorillon : une facture d'ordures ménagères d'un montant de 95 € 50 ;
- Sorégies : un solde de la facture de gaz d'un montant de 157 € 66.

- **Versement d'indemnités au Comptable du Trésor.**

☞ Les membres du conseil d'administration décident d'attribuer au Comptable du Trésor 100 % du taux applicable à l'indemnité prévue par les textes. Décision prise à l'unanimité.

- **Reconduction du contrat d'assurance statutaire CNP, année 2019.**

☞ Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident d'adopter le contrat CNP pour les agents du CCAS affiliés à la CNRAEL et d'autoriser le Président à signer le contrat CNP assurances.

- **Point sur les agents.**

- Mis en disposition : départ à la retraite de 3 agents : 1 au 1^{er} octobre et 2 au 1^{er} décembre 2018.

Les fermetures de ces postes seront soumises à avis préalable du Comité Technique, début 2019.

La convention, signée le 2 octobre 2018, entre la directrice de l'Ehpad et M. le Président, permet la mise à disposition des agents du CCAS, pour l'année 2019, auprès de l'Ehpad la Nougeraie.

- Mis en disponibilité : 1 démission au 1^{er} novembre 2018.

- **Questions diverses.**

Domiciliation auprès du CCAS : renouvellement d'élection de domicile accordé à une personne sans domicile stable, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.